



Plougasnou infos-mairie



**AVRIL
2020**

Edition spéciale Covid-19

Confinement Covid-19

En ces temps de confinement, nous avons jugé utile de distribuer un Plougasnou Infos-Mairie spécial afin que l'ensemble de la population et notamment celles et ceux qui n'ont pas accès à internet, puisse aussi être informé.

N'hésitez pas à nous faire connaître vos initiatives.

En cette période difficile, restons solidaires.

Accueil de la mairie

L'accueil de la mairie est fermé au public, une permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

L'accueil reste possible uniquement pour les cas d'urgence, pour certaines démarches liées à l'état civil, pour le soutien aux personnes en difficultés sociales. Nous contacter au préalable pour prendre rendez-vous :

Par téléphone : 02 98 67 30 06 ou par mail : contact@plougasnou.fr

Signalement et accompagnement des personnes vulnérables par le CCAS

Depuis le début de la période de confinement, la commune de Plougasnou propose un dispositif de suivi et d'accompagnement des personnes vulnérables (personnes âgées, handicapées ou souffrant d'une maladie chronique), n'ayant pas de soutien à proximité.

Un accueil téléphonique est assuré à la mairie par le Centre Communal d'Action sociale au 02.98.67.30.06.

Le CCAS effectuera une évaluation des besoins. Des services telles que les courses, le retrait de médicaments à la pharmacie, par exemple, pourront être mis en place.

En outre, un dispositif de signalement des personnes en situation de vulnérabilité est activé par l'ouverture d'un registre en mairie. Le CCAS prendra contact avec les personnes concernées.

Des bénévoles de différentes associations de la commune se mobiliseront pour venir en aide aux personnes concernées.



Ramassage des ordures ménagères

Quelques rappels :

- La collecte des ordures ménagères est réalisée du lundi au vendredi de 6 à 14h.

- Les centres de tri des emballages sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

Les collectes des déchets recyclables et du verre ne sont pas assurées.

Poursuivez le tri tout en gardant les emballages secs chez vous.

- Les déchèteries du territoire sont fermées jusqu'à nouvel ordre. Compostez vos déchets un maximum.

- Les mouchoirs usagés et autres produits hygiéniques (lingettes, masques, gants, etc.) doivent être placés dans un sac correctement fermé. Merci.

- attendre 24 à 48H avant de le présenter à la collecte afin d'éviter d'exposer les agents de Morlaix Communauté aux germes pathogènes.

Pour contacter le service des ordures ménagères : 02 98 15 22 60

Retrouvez toutes les informations sur le facebook de Morlaix Communauté et le sur le site www.morlaix-communauté.bzh

Marché hebdomadaire

Sur demande du Maire, le préfet a accordé une dérogation pour la poursuite du marché hebdomadaire le mardi matin. Vous y retrouverez les producteurs locaux de produits alimentaires habituels. Veillez à respecter strictement l'application des mesures barrières, particulièrement au respect des marquages au sol. Le policier municipal sera présent pendant toute la durée du marché pour permettre son bon déroulement.



Renforcement de l'interdiction d'accès aux espaces côtiers

Face au manque de respect des règles édictées précédemment, un nouvel arrêté préfectoral du 26 mars 2020 vient interdire totalement l'accès aux plages, sentiers côtiers et plans d'eau intérieurs.



CCAS - Mobilisation solidaire autour de la résidence Kéric an oll

Pour faire face à cette crise sanitaire majeure, et suites aux premières mesures prises visant à suspendre les visites et les sorties. Le confinement des résidents dans les logements s'est avéré nécessaire et a été mis en place le jeudi 26 mars. Les repas sont depuis servis en chambre grâce à la mobilisation de quelques agents du service de restauration scolaire municipale. Ils viennent épauler l'équipe de la Résidence qui s'implique au quotidien pour accompagner au mieux les résidents en cette période éprouvante pour eux et pour leurs proches. Une véritable solidarité s'est instaurée entre les personnels, soutenus par la participation active de membres du CCAS et les professionnels de santé.

Des services complémentaires comme les achats personnalisés, un soutien psychologique sont proposés aux résidents pour améliorer leur quotidien.



Deux commerçants de la commune proposent gratuitement la livraison de denrées alimentaires sur commande.

Il s'agit de :

- la boucherie **POSTIC-CRAVEUR**
(Tél : 02.98.67.31.83)
- l'épicerie **LE PANIER D'OANEZ**
(Tél : 02.98.67.89.03).

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

0 800 130 000

Coronavirus COVID-19

L'attestation de déplacement dérogatoire



- Elle est valable une seule fois
- Elle doit être renouvelée à chaque sortie
- Les sorties doivent être brèves et effectuées à proximité
- L'heure de sortie doit être inscrite

INFORMATION **#COVID-19**

Activité physique individuelle :

- pas plus d'une heure par jour, à moins de 1 km de chez soi
- promenade tolérées avec les personnes regroupées dans le même domicile
- possibilité de sortir son animal de compagnie.

Déplacements pour raison de santé :

uniquement pour les soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés (soins urgents, soins des personnes en affection de longue durée...).

Coronavirus COVID-19

Sanctions encourues pour violation des mesures de confinement

Première sanction	Récidive dans les quinze jours	Verbalisation à plus de trois reprises dans un délai de trente jours
Amende forfaitaire de 135 €	Amende de 1500 €	Délit puni d'une amende de 3750 € et passible de 6 mois d'emprisonnement

Pandémie coronavirus

Un numéro vert répond en permanence à vos questions

24h/24 et 7j/7 :

0 800 130 000

